

Ambitions Maïs 2025

Allier Souveraineté et Compétitivité

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 - 2021



SOMMAIRE

- PRODUCTION DES SURFACES TOUJOURS EN HAUSSE**
- REVENU DU CHANGEMENT !**
- COMPÉTITIVITÉ UNE APPROCHE TRANSVERSALE**
- GESTION DES RISQUES FACE À UN TOURNANT ?**
- SYNDICAL S'ADAPTER AU CONTEXTE**

PRODUCTION DES SURFACES TOUJOURS EN HAUSSE

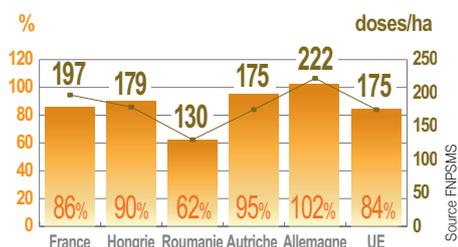
La campagne 2021 marque une quatrième année de hausse du programme de multiplication avec une croissance de 6 % en France. Ce programme est ainsi le second plus important jamais mis en place en France. Cette nouvelle progression se justifie par les résultats de la campagne précédente.

2020 : RÉSULTATS DÉGRADÉS

La campagne 2020 s'est conclue en France par un résultat technique égal à 86 % de l'objectif (230 doses/ha), soit environ 197 doses/ha. C'est le plus faible résultat depuis 2013.

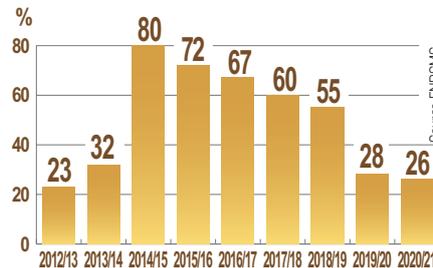
A l'échelle UE (hors France), ce résultat technique est de 82 % de l'objectif global consolidé, soit 156 doses/ha. C'est également le plus faible résultat depuis les récoltes 2012 et 2013.

→ Rendement 2020 par pays de l'UE



Ce niveau de production a eu l'effet inverse à celui attendu sur les stocks européens. Les stocks européens sont en effet passés de 28 % à 26 % des utilisations en juin 2021. Cette baisse s'explique par une production trop faible (équivalente à celle de 2020 malgré une hausse des surfaces UE de 15 %) mais aussi par une progression des ventes des semenciers européens de 2 % sur l'ensemble des marchés (UE et hors UE).

→ Évolution du ratio européen stocks/utilisation de semences de maïs

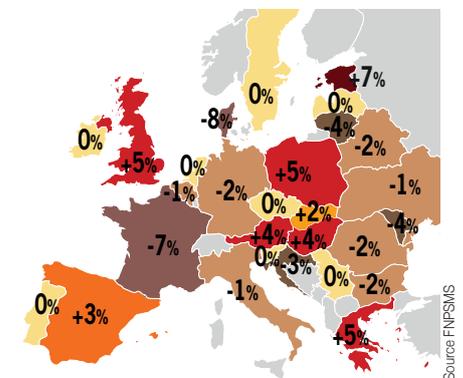


2021 : HAUSSE DES SURFACES

Dans ce contexte, une nouvelle hausse des surfaces était attendue en 2021 pour renforcer le niveau des stocks. C'est principalement l'état des stocks qui a conduit à cette hausse car les perspectives de ventes de semences de maïs pour la campagne 2021 étaient moins porteuses qu'en 2020 à cause d'une contraction des surfaces de maïs. Les semis de maïs ont en effet diminué dans de nombreux pays en 2021 avec une baisse globale (grain et fourrage) de l'ordre de 500 000 ha à l'échelle de la zone Europe au sens large, principalement en France (- 175 000 ha), Roumanie (- 110 000 ha) et en Ukraine (- 145 000 ha).

Les premières estimations de surfaces partagées fin 2021 en interprofession laissaient d'ailleurs présager d'un niveau de surfaces qui aurait pu avoisiner les 90 000 ou 95 000 ha en France et 190 000 dans l'UE, tutoyant donc les records de 2014. Au final, au gré des ajustements des perspectives de ventes des semenciers, des niveaux de stocks cibles et des arbitrages des semenciers et des multiplicateurs, la surface de multiplication française s'est établie à

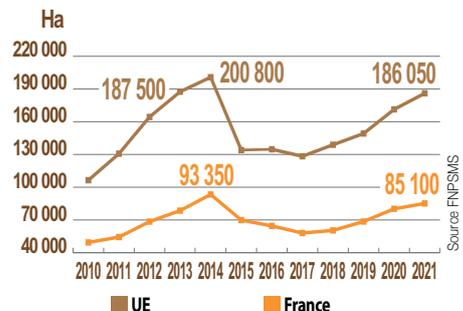
→ Évolution des surfaces maïs en 2021 dans l'UE



85 080 ha d'hybrides commerciaux et 3 840 ha de semences de bases. Le programme français a ainsi augmenté de 47 % depuis 2017.

A l'échelle de l'UE, la hausse est un peu plus élevée qu'en France avec 9 % pour une surface totale de 186 000 ha. La hausse concerne quasiment tous les pays dont en premier lieu la Hongrie (+ 13 % à 31 400 ha) et la Roumanie (+ 13 % à 35 300 ha) qui reste ainsi le second producteur de l'UE après la France malgré la déconvenue de 2020 où seul 62 % de l'objectif a été réalisé.

→ Évolution des surfaces UE et France



CAMPAGNE 2021 : FROIDE ET TARDIVE

Les semis ont été perturbés par des conditions fraîches et une pluviométrie régulière, mais sans excès, de fin avril au 20 mai environ. Ces conditions ont décalé les semis de 10 à 15 jours en moyenne et occasionné des

hétérogénéités au champ qui n'ont été que partiellement comblées au cours du cycle. Les températures de mai ont été inférieures à la moyenne et le mois de juin a été marqué par un manque général de rayonnement qui a pu localement impacter la transition florale et ainsi perturber les fécondations. Contrairement aux trois précédentes campagnes, l'été n'a pas été marqué par des excès de températures, ni une période de sécheresse, mais au contraire par une pluviométrie régulière de mi-juin à mi-juillet, et durant la première quinzaine d'août, dans la plupart des zones de production, de telle sorte que les tours ont parfois été réduits de moitié. Les récoltes ont ainsi débuté avec environ 7 à 10 jours de retard et pourraient se prolonger jusqu'à la mi-novembre. La campagne 2021 peut donc être qualifiée de tardive et les conditions météo de l'automne seront déterminantes, et cela d'autant plus avec un programme de 85 000 ha à récolter.



Zoom sur le sorgho

En raison d'une demande mondiale structurelle en hausse, notamment sous l'effet d'une demande chinoise croissante, le plan de production de semence de sorgho s'affiche en hausse pour la 5^{ème} année consécutive dans l'UE. La surface de multiplication de semences de sorgho en Europe augmente de 21 % pour atteindre un niveau record de 2 145 ha, dont 940 ha en France (92 % pour le sorgho grain et 8 % pour le sorgho fourrager). La hausse s'observe dans les 3 principaux pays producteurs : France (+ 13 %), Hongrie (+ 33 %) et Espagne (+ 62 %).

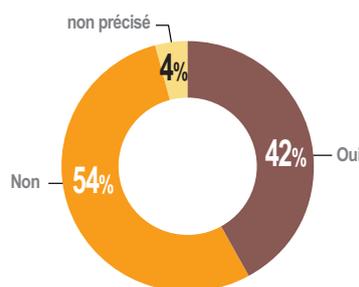
REVENU DU CHANGEMENT !

Après des années de pertes de revenu pour les multiplicateurs, la campagne 2021 devait être celle du changement. Un changement de méthode d'abord validé très tôt, dès le mois de septembre, par le Conseil d'administration AGPM MAÏS SEMENCE et mis en œuvre sur le terrain par les syndicats locaux. Un changement sur le fond également avec l'obtention de revalorisations des accords de prix. Pour autant, le maintien de l'attractivité économique de la culture pour les multiplicateurs reste un enjeu majeur pour préserver une production de maïs semence d'excellence en France.

POURQUOI CHANGER DE MÉTHODE ?

L'organisation de la filière maïs semence en interprofession via la FNPSMS permet de partager de nombreux indicateurs sur la production et ses perspectives d'évolution. Les indicateurs sur la santé économique des exploitations sont suivis de longue date et démontrent clairement une perte de revenu des producteurs de maïs semence depuis 2012. Sur le terrain, cette situation conduit à une perte de capacité d'investissement pour une large part des multiplicateurs.

→ Capacité d'investissement des producteurs de maïs semence



Source AGPM MAÏS SEMENCE / ADJOUCTION

Sur 40 % des multiplicateurs ayant besoin de réaliser des investissements spécifiques, 54 % n'en avaient pas la capacité financière en 2020

Ce contexte est connu des membres de l'interprofession et la nécessité de revaloriser la rémunération au champ a été de nombreuses reprises partagée collectivement. Pour autant, au-delà des mots et des intentions, aucun signal d'une véritable revalorisation n'a été donné sur le terrain lors des dernières années. Le Conseil d'administration AGPM MAÏS SEMENCE a donc jugé nécessaire de focaliser son investissement sur l'échelon local au plus près des producteurs.

QUELLE MÉTHODE ?

Concrètement, les représentants de AGPM MAÏS SEMENCE n'ont pas souhaité participer aux habituelles réunions de la FNPSMS de début d'année qui visaient à produire une note d'intention le plus souvent inappliquée sur le terrain. Au contraire, ils ont demandé que la diffusion des indicateurs économiques soit anticipée et ont fait le choix de communiquer très tôt, régulièrement et directement aux producteurs pour les informer et les accompagner au mieux en vue de l'élaboration des conditions contractuelles 2021. 3 courriers ont ainsi été transmis à tous les multiplicateurs en octobre, novembre 2020 et février 2021.



Trois courriers envoyés aux producteurs en vue des négociations sur le terrain

Un travail d'accompagnement et d'animation renforcé des structures locales a également été conduit, notamment pour mieux construire et argumenter les demandes de revalorisation à leurs justes niveaux.

POUR QUELS RÉSULTATS ?

Contrairement aux années précédentes, des revalorisations quasi généralisées ont été actées avec, bien entendu des niveaux très variables et encore des cas de statu quo, voire de dégradation des accords. Le résultat des discussions 2021 marque donc une rupture avec ceux des années précédentes et ces revalorisations, couplées à la hausse des cours du maïs grain devraient apporter une bouffée d'oxygène au réseau en 2021.

Pour autant, les revalorisations contractuelles accordées restent, dans tous les cas, très inférieures aux besoins exprimés et ne représentent, en moyenne qu'un gain d'1€/dose environ sur l'ensemble du réseau. Si un premier pas a été franchi il reste encore largement insuffisant et ne permet pas de compenser 10 années de perte de rémunération et de pérenniser le réseau de multiplicateurs actuels.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2022 ?

Malgré les avancées obtenues en 2021, la situation économique des exploitations reste donc fragile et la défense de leur revenu restera une priorité en 2022. Au-delà des revalorisations encore nécessaires et définies localement, AGPM MAÏS SEMENCE défend par exemple à l'échelon national une (r) évolution du calendrier des discussions. Pour donner plus de lisibilité à l'ensemble de la filière, il apparaît en effet indispensable d'anticiper les discussions locales par rapport aux pratiques actuelles. Il n'est pas acceptable que ces discussions interviennent plusieurs mois après les arbitrages des surfaces de production. Ce mode de fonctionnement n'est plus adapté.

Réflexion interprofessionnelle au sein de la FNPSMS

La Fédération Nationale de la Production de Semences de Maïs et de Sorgho (FNPSMS) a initié début juin 2021 une large réflexion en vue d'élaborer son futur plan stratégique pour la période 2022-2024. Cet exercice est l'occasion pour les deux familles de s'interroger sur leurs attentes vis-à-vis de l'interprofession et de participer à l'élaboration d'un projet et d'un plan d'action partagé pour les trois prochaines années. Le rôle de l'interprofession sur le dossier économique est un élément important de cette réflexion et il est essentiel pour AGPM MAÏS SEMENCE que la FNPSMS maintienne un engagement fort sur ce sujet.

COMPÉTITIVITÉ UNE APPROCHE TRANSVERSALE

L'approche du dossier compétitivité s'inscrit dans la continuité des actions conduites depuis plusieurs années au niveau économique, technique, réglementaire et social. La compétitivité de la filière maïs semence passe aussi par la défense des spécificités de cette production sur des dossiers transversaux comme la PAC ou les facteurs de production. L'approche est donc globale et s'inscrit dans une démarche de filière au sein de l'AGPM et de la FNPSMS.

LE LEVIER TECHNIQUE

Un des leviers de compétitivité le plus évident passe par les techniques de production au champ et la recherche de productivité maximale. C'est cet objectif que poursuit la FNPSMS à travers la mise en place du programme technique maïs semence ATS. AGPM MAÏS SEMENCE s'implique à tous les stades de ce programme et mobilise administrateurs et animateurs de syndicats pour contribuer à ces travaux. En 2021, 31 actions ont été validées.

- **Axe Planter** : Travaux sur la physiologie et les facteurs limitants (révision de stérilité et renforcement étude des T élevées post fécondation sur FG et rendement) et la compétitivité (effet hautes densité et homogénéisation du peuplement, veille sur les techniques innovantes). Une étude fréquentielle innovante sur les accidents climatiques a été inscrite au programme 2021.
- **Axe Protéger** : Travaux sur le contrôle des maladies (efficacité produits contre Charbon commun, maladies foliaires et fusariose des épis), des ravageurs (efficacité produits foreurs, sangliers et outils de diagnostic viroses) et des adventices (sélectivité sur nouveau set de lignées, adventices difficiles, désherbage tardif et contrôle en production bio). Les travaux autour des méthodes de lutte contre les dégâts de gibiers et de corvidés sont poussés par AGPM MAÏS SEMENCE et une action, calée sur la méthode déployée autour des sangliers, a été inscrite au programme 2021.
- **Axe Alimenter** : Travaux sur le diagnostic agronomique du tassement et l'irrigation avec la poursuite de l'essai intégration irrigation et fortes densités.
- **Axe Récolter** : Veille sur le matériel de récolte et élaboration de référentiels sur le séchage et la récolte en grains.



Essais au champ dans le cadre du programme ATS

LE LEVIER RÉGLEMENTAIRE

Le maintien de la compétitivité passe aussi par la préservation d'un cadre réglementaire n'entravant pas l'acte de production. Au cours des derniers mois, AGPM MAÏS SEMENCE a défendu la prise en compte des spécificités du maïs semence à de nombreuses occasions.

• Demandes de dérogation

Deux demandes de dérogation 120 jours, concernant le maïs semence, ont été déposées par l'AGPM au cours de l'année 2021.

La première visait à obtenir une dérogation permettant d'anticiper l'homologation attendue prochainement d'un nouveau fongicide contre l'helminthosporiose et la rouille afin de réduire la dépendance de la filière à l'Azoxystrobine contre ces maladies. La DGAL a malheureusement instruit le dossier trop tardivement.

La seconde, déposée en septembre, et concernant tous les maïs spéciaux, vise à obtenir une dérogation pour l'utilisation de l'Influx Quattro en traitement de semence. Cette demande, déposée en réaction aux problèmes d'hétérogénéités au sevrage observés en champ en 2021, vise à offrir une alternative en matière de lutte contre les maladies telluriques suite à l'interdiction d'utilisation du Metalaxyl M au champ depuis le 1^{er} juin 2021.

• Défense de la monoculture dans la future PAC

Dans le cadre des négociations de la PAC 2023-2027, l'AGPM s'est fortement mobilisée pour éviter toute mesure de rotation obligatoire des cultures. Plus des 2/3 des surfaces de maïs semence étant cultivées en monoculture, le projet strict de rotation obligatoire des cultures à la parcelle avec un changement de culture chaque année aurait conduit à la suppression d'1/3 du programme actuel de multiplication.

Rotation des cultures à la parcelle : le scénario évité

La mobilisation de l'AGPM a permis de faire évoluer les textes européens qui prévoyaient initialement une obligation de rotation à la parcelle sans alternative possible. Cette mesure aurait eu l'impact suivant sur la filière maïs semence française.



- Perte de 23 000 ha de production



- Perte de 5,5 millions de doses



- Perte de 90 M€ de chiffre d'affaires pour les multiplicateurs



- Perte de 275 M€ de chiffre d'affaires à l'export pour les semenciers



- Perte de 2/3 de l'excédent commercial français

La mobilisation de l'AGPM a permis d'obtenir une ouverture dans le règlement européen avec la prise en compte des couverts hivernaux dans la rotation et, dans certaines régions, selon les contraintes pédoclimatiques, le maintien d'une mesure de diversité d'assolement en lieu et place de la rotation obligatoire. Ces orientations bénéfiques pour les producteurs de maïs doivent désormais être traduites dans le cadre du plan stratégique national français dans lequel AGPM MAÏS SEMENCE défend également une prise en compte distincte du maïs semence dans le cadre des voies d'accès aux éco-régimes via les mesures de diversité des cultures.

• Plan pollinisateur

Au cours des derniers mois, le dossier « pollinisateurs » a également fait partie des sujets d'actualité. L'un des volets du plan pollinisateurs, toujours en cours de discussions, consiste à réviser l'arrêté qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires en période de floraison. Dans ce cadre, l'un des objectifs de l'AGPM a été d'élargir au maximum les possibilités de traitement en augmentant les plages horaires autorisées et en défendant l'exemption de plages horaires pour certains traitements réalisés sur les cultures spécifiques comme le maïs semence.

GESTION DES RISQUES FACE À UN TOURNANT ?

Les dernières campagnes illustrent l'impact des aléas climatiques et la nécessité de mettre en place des stratégies de gestion des risques au sein des exploitations. Pour autant, la recrudescence des aléas et de leur intensité pousse à s'interroger en permanence sur l'évolution des outils existants et leur pérennité. Une réflexion collective sur le devenir du système de gestion des risques est d'ailleurs en cours depuis plusieurs mois et pourrait aboutir à des évolutions majeures à partir de 2023. L'AGPM y prend part activement en intégrant les spécificités du maïs semence.

FRILISITÉ DES ASSUREURS

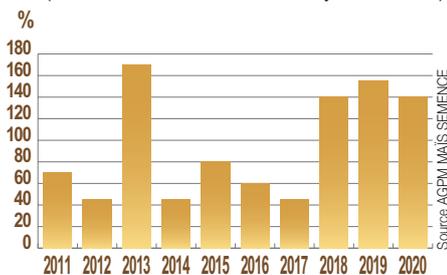
Au cours des trois dernières campagnes, le niveau de sinistralité a été élevé en production de maïs semence, comme plus globalement pour l'ensemble des cultures. En atteste le ratio Sinistres/Cotisations (S/C) des assureurs pour la production de maïs semence qui dépasse les 100 % depuis 3 ans.

Si l'équilibre du système assurantiel ne se juge pas sur 3 ans mais plutôt sur 10 ans, cette succession de « mauvaises » années pèse désormais dans les échanges avec les assureurs qui se montrent plus réticents à améliorer la couverture du risque. L'augmentation des taux de cotisation de l'ordre de 10 % dans certains secteurs en 2021 est une conséquence de la dégradation de ces résultats.

PÉRENNISATION D'UNE OFFRE À LA VARIÉTÉ

Pour autant, ce contexte particulier démontre l'intérêt de souscrire des polices d'assurance récolte sécurisantes et l'objectif au long court de AGPM MAÏS SEMENCE est de poursuivre l'amélioration des contrats. Une évolution positive et majeure a été obtenue auprès de

→ **Évolution ratio Sinistres/Cotisations maïs semence**
(Estimation sur 72 % des surfaces en moyenne sur 10 ans)



Groupama en 2021 à travers la pérennisation, et l'extension à toutes les zones de production, des offres à la variété. Il aura fallu 4 années de négociations et d'expérimentations pour parvenir à ce résultat. Si cette offre reste plus coûteuse qu'une offre à la variété, elle peut apporter une solution plus adaptée aux producteurs multipliant plusieurs variétés.

→ **Évolution surface assurée avec franchise variété durant l'expérimentation Groupama**



RENFORCER LA BOÎTE À OUTILS

Face aux enjeux de résilience des exploitations maïs semence, il est important de ne pas limiter la réflexion à l'assurance récolte. C'est en ce sens, et à la demande de AGPM MAÏS SEMENCE, qu'un groupe de travail sur l'assurance a été relancé en 2021 à la FNPSMS. A ce stade, ce groupe analyse la possibilité de mettre en place un fond interprofessionnel de sécurisation des caisses de risques. Une analyse des besoins, des bases juridiques et des modalités possibles de fonctionnement est en cours. Au-delà de cette réflexion, il convient de rester en veille sur les évolutions des produits d'assurance et d'analyser l'intérêt de produits innovants comme l'assurance revenu ou les systèmes d'assurance paramétriques pour la filière maïs semence.

VERS UNE RÉFORME DE FOND DU SYSTÈME ?

Le Ministre de l'agriculture a relancé début 2021 une vaste réflexion en vue de réformer le système de gestion des risques agricoles en France. L'AGPM a pris part à cette réflexion qui s'est poursuivie à travers le Varenne agricole de l'Eau et du changement climatique. L'enjeu pour l'AGPM est de mettre en place un système de gestion des risques pérenne et économiquement accessible et pertinent. Ainsi, si le principe d'une plus grande solidarité nationale prôné par l'Etat est positif, l'AGPM veille dans ces débats à améliorer le soutien à la souscription de contrats d'assurance via l'application du règlement omnibus

(augmentation du taux de subvention à 70 % pour des seuils de déclenchement à 20 %) et le maintien d'un niveau d'indemnisation maximum pour les producteurs de maïs. Cette réforme ne doit pas pénaliser les filières fortement assurées comme la filière maïs semence.

Décrypter le changement climatique et son impact sur la production de semences de maïs

Les travaux conduits sur la physiologie du maïs semence par la FNPSMS, dans le cadre du programme ATS, ont déjà permis de caractériser les impacts des accidents climatiques sur le développement du maïs semence. Toutefois, dans un contexte de changement climatique, au-delà de comprendre les effets accidents climatiques, est-il possible de mieux les appréhender ? C'est pour tenter de répondre à cette question qu'une réflexion est en cours au sein de la FNPSMS pour mettre en place une étude fréquentielle de survenance des accidents climatiques dans les zones de production de maïs semence. Dans un second temps, une réflexion plus prospective sur les possibilités d'adaptation du maïs semence pourrait être conduite.

SYNDICAL S'ADAPTER AU CONTEXTE

L'animation syndicale a de nouveau été perturbée par la crise de la COVID en 2021 avec de longs mois de télétravail qui ont restreint les rencontres. Dans ce contexte, l'accompagnement du réseau reste toutefois une priorité mais il a fallu innover pour rester au contact en développant de nouveaux formats et outils de communication.

MAINTENIR LE LIEN AVEC LE TERRAIN

La participation de AGPM MAÏS SEMENCE aux Assemblées Générales des Syndicats de producteurs de maïs semence est une occasion privilégiée d'entretenir le lien avec le réseau et d'échanger sur les travaux en cours et les attentes des multiplicateurs. Ces rendez-vous privilégiés avaient été brutalement interrompus en mars 2020. Ils ont également été perturbés en 2021 à cause de la crise sanitaire mais cette année l'anticipation a été de mise. Anticiper tout d'abord en apportant un soutien juridique aux syndicats pour les conseiller sur les modalités d'organisation de leurs AG. Anticiper également en développant de nouveaux outils de communication et de participation au AG. AGPM MAÏS SEMENCE a maintenu sa participation aux AG qui ont pu se tenir physiquement mais a également mis à disposition des syndicats 4 vidéos destinées à retracer l'activité syndicale de AGPM MAÏS SEMENCE. A chaque fois que cela a été possible les représentants ont également participé aux AG en visioconférence.

ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le programme de formation des administrateurs de syndicats mis en place en 2019 a de nouveau été perturbé en 2021 puisque seule une formation sur la négociation a pu se tenir en février. Ce type de formation pratique ne pouvant que difficilement se tenir à distance, il a été décidé de reporter certaines sessions à la fin de l'année. La dernière formation à mettre en œuvre et qui porte sur la gestion d'une organisation syndicale locale sera proposée dès début 2022. Cette formation répond à une demande des administrateurs de syndicats, d'autant plus forte en 2021 suite à l'intégration de 4 nouveaux présidents de syndicats au sein du Conseil d'administration AGPM MAÏS SEMENCE.

ACCOMPAGNER LES ANIMATEURS DE SYNDICATS

Au-delà des formations destinées aux administrateurs, des réunions d'échanges ou des formations thématiques sont régulièrement proposées aux animateurs de syndicats. Ce fut par exemple le cas lors des derniers mois sur la réforme de la PAC ou les démarches de certification environnementale. Les syndicats sont également des relais importants des actions d'influence de l'AGPM sur des dossiers transversaux. Ainsi, au cours des derniers mois, les syndicats ont apporté leur soutien aux actions de l'AGPM sur des dossiers tels que la PAC ou la révision de l'arrêté Abeille, dans une logique de filière.

FACILITER LE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

Lors du printemps 2020, AGPM MAÏS SEMENCE a réalisé une vaste enquête auprès des multiplicateurs pour mieux cerner leurs pratiques de recrutement, les difficultés rencontrées et leurs attentes. Une étude complémentaire, réalisée à partir d'entretiens avec des acteurs de la filière maïs semence et du monde de l'emploi, a été conduite durant l'automne 2020. Sur la base des conclusions de ces deux études, un plan d'action a été défini. Sa mise en œuvre a débuté cette année avec, pour première action, la réalisation d'une vidéo animée destinée aux jeunes casteurs.



« La castration du maïs semence : le job d'été qui t'attend » : vidéo réalisée pour les saisonniers

Cette vidéo, ludique et pédagogique, a pour objectif d'expliquer aux saisonniers pourquoi et comment il faut castrer le maïs semence. Elle a été mise en ligne sur Youtube, le site maizeurop.com et différents sites partenaires et a été vue plus de 3 000 fois lors de la campagne estivale de castration.